

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER EN ACCUEIL EDUCATION DU JEUNE
ENFANT : ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE
FORMATION**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'EDUCATION ET ENSEIGNEMENT

<p>CODE : 985416U36D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER ACCUEIL EDUCATION JEUNE ENFANT : ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle, de s'exercer à l'accueil et l'éducation du jeune enfant en co-intervention avec des professionnels.

Plus précisément, cette unité d'enseignement permettra à l'étudiant de développer ses capacités à mobiliser les compétences théoriques et méthodologiques acquises au cours de ses études pour analyser des situations d'accueil et d'éducation du jeune enfant, émettre des hypothèses, concevoir des pistes d'action, mettre en œuvre des interventions et les évaluer, en favorisant une approche holistique dans une perspective « educare » et en tenant compte du milieu d'accueil ainsi que des contextes socio-économique et socio-politique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En bachelier en accueil et éducation du jeune enfant : stage d'insertion,

dans le respect de la déontologie et de l'éthique de la profession,

- ◆ adopter des attitudes professionnelles respectueuses et à l'écoute de l'enfant, de son entourage, de l'équipe pluridisciplinaire et du milieu d'accueil, en cohérence avec les valeurs fondamentales de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant, les référentiels en vigueur et le code de qualité de l'accueil ;

*en s'exprimant de manière claire et structurée,
au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits,*

- ◆ concevoir et réaliser des pratiques d'accueil et d'éducation du jeune enfant sur la base d'observations qui intègrent :
 - les besoins, les intérêts et le bien-être de l'enfant,
 - l'équipe de travail,
 - le contexte et le projet institutionnel,
 - le réseau d'intervenants ;

- ◆ analyser au travers d'une ou plusieurs situations d'accueil et d'éducation du jeune enfant vécues, en :
 - relatant ses observations et en distinguant faits observés, interprétations et jugements,
 - élaborant un questionnement qui prend en compte l'environnement, le contexte institutionnel, l'équipe de travail, les jeunes enfants et leur entourage ainsi que sa propre personne,
 - décelant en quoi sa présence et ses interventions influencent la situation d'accueil et d'éducation du jeune enfant,
 - proposant et justifiant des pistes d'intervention et de régulation de son action ;
- ◆ mettre en évidence les caractéristiques de la relation qu'il a établie avec les jeunes enfants, leur famille et la distance professionnelle qu'il a pu établir avec ceux-ci ;
- ◆ analyser sa place, sa relation et son positionnement par rapport à l'équipe ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités de la structure.

En approches soignantes du jeune enfant,

au départ de situations professionnelles d'accueil et d'éducation d'un jeune enfant, en tenant compte de ses spécificités liées à la santé physique et psychologique, en s'inscrivant dans une approche « educare », en s'exprimant de manière claire et structurée, en utilisant un vocabulaire professionnel approprié,

- ◆ pour les pathologies les plus fréquentes chez le jeune enfant :
 - énoncer, de définir et de décrire, les symptômes, les facteurs étiologiques, les complications les plus courants et les éléments physiopathologiques fondamentaux,
 - préciser les mesures de surveillance les plus courantes et les mesures préventives,
 - préciser des options thérapeutiques courantes ;
- ◆ intégrer des soins appropriés dans une dynamique relationnelle avec les jeunes enfants, dans une perspective d'autonomie et d'épanouissement ainsi que dans les limites de sa fonction, de la réglementation et de la législation en vigueur, en tenant compte :
 - de leur état de santé,
 - des spécificités liées au développement physique et psychologique,
 - des particularités socioculturelles,
 - des mesures de prophylaxie, des principes de sécurité et d'hygiène,
 - des principes d'ergonomie et de manutention ;
- ◆ identifier et d'appliquer les mesures de sécurité et de prévention dans le cadre de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ appliquer les gestes appropriés relatifs aux premiers secours des jeunes enfants ;
- ◆ concevoir un projet d'éducation pour la santé destiné au public ciblé ;
- ◆ proposer et de justifier des stratégies éducatives et des interventions adaptées aux dimensions psychologiques, socioculturelles, relationnelles et communicationnelles propres aux jeunes enfants et à leur famille.

En approches psychopédagogiques de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant,

en s'exprimant de manière claire et structurée, au travers d'au moins une situation professionnelle relevant de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant,

- ◆ définir et d'illustrer des concepts et processus relevant :

- de la sociologie de la famille et de la parentalité,
 - de la sociologie des relations multiculturelles et interculturelles,
 - des caractéristiques de phénomènes de société ;
- ◆ l'/les analyser en utilisant de façon critique et argumentée ces concepts et processus ;
 - ◆ proposer des pistes d'intervention et des mesures structurantes exploitant ces concepts et processus pour assurer un accueil tenant compte de la diversité des modèles parentaux, des structures familiales, du contexte socioculturel et de l'établissement de partenariats avec les familles.

En recherche et méthodologie en accueil et éducation du jeune enfant niveau 2,

*en s'exprimant de manière claire et structurée,
à partir d'une situation professionnelle,*

- ◆ analyser une intervention d'accueil et d'éducation du jeune enfant sur base d'une méthodologie et d'outils, en se référant aux différents champs d'activités, aux compétences attendues dans différents contextes professionnels et au projet d'accueil ;
- ◆ justifier une proposition d'intervention au regard de modèles conceptuels relevant des dimensions identitaires, psychopédagogiques, psychosociales de la famille et soignantes de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ concevoir, réaliser et évaluer, sur base de la mise en œuvre d'une méthodologie, un projet dans le cadre de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ proposer et justifier une méthodologie d'activités favorisant la créativité, l'expression corporelle et l'éducation psychomotrice à mettre en œuvre lors d'une intervention d'accueil et d'éducation du jeune enfant dans la perspective du développement global de l'enfant ;
- ◆ poser une hypothèse de recherche dont l'analyse évaluera la pertinence et de proposer un mode de recueil de données adapté.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement : « Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant: Stage d'insertion », code 985415U36D1, « Approches soignantes du jeune enfant », code 985403U34D1, « Approches psychopédagogiques de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant », code 985407U36D1, « Recherche et méthodologie en accueil et éducation du jeune enfant-niveau 2 », code 985411U36D1, classées dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*sur la base d'observations et d'analyses de situations professionnelles,
au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits,
en s'exprimant de manière claire et structurée,
dans le respect des règles déontologiques,*

- ◆ de concevoir, réaliser et évaluer des pratiques d'accueil et d'éducation du jeune enfant qui intègrent :
 - une approche holistique du (des) jeune(s) enfant(s) dans une perspective « educare » ainsi que sa (leur) famille ou son (leur) entourage,
 - l'environnement socio-économique,
 - le contexte institutionnel,

- l'équipe de travail,
 - le réseau d'intervenants,
 - son rôle et sa posture ;
- ◆ d'adopter des attitudes professionnelles respectueuses et à l'écoute du jeune enfant, de sa famille ou de son entourage, de l'équipe pluridisciplinaire et de l'institution, appropriées à leurs besoins ainsi qu'aux droits de l'enfant ;
 - ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience d'activités professionnelles de formation en vue de consolider son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des jeunes enfants et de son cadre d'intervention ;
 - ◆ de relever et de décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis :
 - d'accueillir quotidiennement le jeune enfant, sa famille et/ou ses référents dans son milieu d'accueil,
 - de mettre en place les conditions favorisant l'épanouissement de chaque enfant et son développement psychomoteur, psychoaffectif et psychosocial,
 - d'assurer une communication professionnelle,
 - de garantir et promouvoir la sécurité, la santé et le bien-être de l'enfant,
 - de s'inscrire dans un contexte multisocial, multilingue et multiculturel,
 - de s'engager et promouvoir une logique de développement professionnel individuel et collectif,
 - de respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité, soucieuse des droits de l'enfant,
 - d'adopter en toutes circonstances une attitude réflexive ;
 - ◆ de décrire, d'analyser et d'évaluer ses compétences relationnelles avec l'équipe de travail ainsi qu'avec les jeunes enfants, leur famille et/ou leur entourage.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ **niveau de précision** : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ **niveau de cohérence** : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ **niveau d'intégration** : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ **niveau d'autonomie** : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

4.1.2. Pour le stage

- ◆ **d'accueillir quotidiennement le jeune enfant, sa famille et/ou ses référents dans les milieux d'accueil** :
 - de prendre en compte le jeune enfant dans sa singularité,

- de développer une posture professionnelle dans l'ensemble de ses pratiques,
- de prendre en compte des réalités de chaque famille et/ou référents de l'enfant dans l'accueil quotidien,
- de concevoir et mettre en œuvre des actions favorisant l'implication et la participation active des familles,
- de garantir la continuité dans les transitions entre les lieux de vie de l'enfant et favoriser leur complémentarité,
- de mettre en place des démarches de coéducation et de soutien à la parentalité ;
- de veiller à garantir sa disponibilité aux jeunes enfants au regard des conditions d'organisation du milieu d'accueil ;

◆ **de mettre en place les conditions favorisant l'épanouissement de chaque enfant et son développement psychomoteur, psychoaffectif et psychosocial :**

- d'inscrire sa pratique dans une logique d'« educare »,
- d'adopter une approche holistique du jeune enfant,
- d'établir une relation de confiance avec le jeune enfant,
- d'intégrer les principes du projet éducatif et les mettre en œuvre pour favoriser le développement global et singulier du jeune enfant dans une perspective d'inclusion, d'égalité des chances et des genres,
- de concevoir et mettre en place un cadre riche d'explorations, sécurisé et sécurisant,
- d'accompagner le jeune enfant dans sa construction identitaire, l'acquisition de son autonomie et l'expression de ses potentialités,
- d'accompagner les interactions entre enfants dans une perspective de développement de la socialisation, tout en tenant compte de leur singularité ;

◆ **d'assurer une communication professionnelle :**

- de communiquer adéquatement dans les différents contextes liés à la profession et adapter son mode de communication à son interlocuteur (communication verbale, non verbale, para verbale, supports),
- de travailler en équipe pluridisciplinaire et y favoriser la communication entre professionnels autour d'un projet centré sur l'enfant,
- de créer et entretenir un climat et une relation de confiance avec les familles et/ou référents dans une perspective de coéducation,
- d'explicitier et rendre accessible le projet d'accueil pour les familles et/ou les référents ;
- de connaître et reconnaître l'apport spécifique des différents professionnels et leur rôle actif dans le travail avec les enfants et les familles,
- de pouvoir se situer dans le cadre institutionnel et organisationnel du milieu d'accueil et de son environnement ;

◆ **de garantir et promouvoir la sécurité, la santé et le bien-être de l'enfant :**

- d'organiser un environnement assurant la sécurité affective et physique du jeune enfant,
- de veiller à la qualité de l'environnement au niveau matériel et spatial ainsi qu'à l'ambiance globale du milieu d'accueil,
- d'envisager la relation avec le jeune enfant dans une juste proximité professionnelle,
- de réaliser des soins adaptés à l'âge et aux besoins de l'enfant dans le respect des limites de sa profession,
- de concevoir et assurer des actions d'éducation à la santé concertées,
- de rendre compréhensibles les pratiques favorisant la santé et le bien-être lors du dialogue avec les familles ;

◆ **de s'inscrire dans un contexte multisocial et multiculturel :**

- de prendre conscience des enjeux sociétaux des milieux d'accueil et être capable d'analyser chaque milieu d'accueil au regard de ces enjeux,
- de s'inscrire le projet d'accueil dans les réalités multisociales et multiculturelles propres aux institutions et aux politiques de l'accueil de l'enfance,
- de collaborer à des actions engagées entre les milieux d'accueil et d'autres acteurs de l'environnement économique, social et culturel,
- de développer des synergies locales ;

◆ **de s'engager et promouvoir une logique de développement professionnel individuel et collectif :**

- de s'informer et se former sur ce qui fait référence (savoirs pluridisciplinaires et prescrits légaux) et évolue dans la profession, pouvoir le communiquer et l'explicitier aux autres professionnels et promouvoir l'adaptation des pratiques en conséquence,
- de stimuler et outiller les autres professionnels du milieu d'accueil voire de milieux partenaires dans leurs démarches réflexives individuelles et communes,
- de se mettre en recherche constante d'amélioration de la qualité d'accueil,
- d'identifier ses besoins de formation individuels,
- d'identifier les éléments organisationnels qui soutiennent le bien-être au travail et évitent la fatigue de compassion,
- de co-construire des savoirs d'actions et accompagner leur mise en œuvre,
- d'être attentif à l'ergonomie du milieu et à ses pratiques afin de garantir sa santé et son bien-être tout au long de la vie professionnelle ;

◆ **de respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité :**

- d'agir dans le respect du cadre déontologique lié aux professionnels de l'enfance,
- de mettre en œuvre et assurer le respect des prescrits légaux et règlementaires, notamment en matière des droits de l'enfant,
- de mesurer les enjeux éthiques et déontologiques liés à la pratique professionnelle et les intégrer dans ses pratiques,
- de promouvoir des pratiques démocratiques et de citoyenneté avec le groupe d'enfants, les familles, les professionnels du milieu d'accueil et leurs partenaires,
- de construire progressivement son identité professionnelle et maintenir une posture cohérente au regard de sa fonction ;

◆ **d'adopter en toutes circonstances une attitude réflexive :**

- de se mettre dans une démarche de recherche, d'appropriation et de mobilisation des savoirs interdisciplinaires au service de la qualité des pratiques,
- d'identifier dans les situations quotidiennes les enjeux relationnels et organisationnels, y compris les violences associées,
- de questionner les tensions et les articulations entre différentes approches d'accueil et d'éducation tant au niveau des pratiques professionnelles que des politiques éducatives,
- de documenter les pratiques quotidiennes,
- d'identifier les résonances personnelles au regard de son rôle et se repositionner dans une posture professionnelle,
- de questionner et analyser les effets de ses pratiques professionnelles et de celles de l'équipe sur le développement de l'enfant.

4.1.2. Pour l'atelier de pratique réflexive

*dans le respect des principes de déontologie et d'éthique professionnelle,
dans le respect absolu des personnes,
à partir de situations d'accueil et d'éducation du jeune enfant exposées par l'étudiant
ou le chargé de cours,*

- ◆ de formuler des problématiques en lien avec les dimensions psychosociales, psychopédagogiques, soignantes et méthodologiques de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ de questionner les pratiques et les acquis théoriques ;
- ◆ de partager avec le groupe ses questionnements personnels et incertitudes ;
- ◆ de prendre en considération les différents points de vue et les interpellations sur sa propre pratique ;
- ◆ de se concerter pour proposer des pistes d'intervention en faisant appel à des ressources théoriques sous-jacentes ;
- ◆ de situer ses pratiques au sein des différents contextes professionnels ;
- ◆ de s'interroger sur l'identité professionnelle de l'accueillant :
 - confronter les projets personnels aux pratiques des structures,
 - questionner la légitimité des interventions ;
- ◆ d'analyser des situations vécues en stage en mettant en évidence notamment la collaboration au sein d'une équipe.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

4.2.1 Pour l'encadrement du stage

- ◆ de veiller à l'organisation et au suivi administratif du stage ;
- ◆ de définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ d'amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations ;
- ◆ de clarifier avec l'étudiant et le milieu d'accueil, les termes du contrat de stage en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ de gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les milieux d'accueil concernés ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant dans son questionnement et ses analyses de situations ;
- ◆ d'aider l'étudiant à relater des faits avec clarté et précision ;
- ◆ d'aider l'étudiant à améliorer sa compréhension du milieu et des relations professionnelles, notamment par la recherche d'informations ;
- ◆ d'encadrer la pratique de l'étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement.

4.2.2. Pour l'encadrement de l'atelier de pratique réflexive

- ◆ d'organiser les séances collectives de pratique réflexive sur des thématiques, situations ou problématiques constatées suite à des visites en stage, des supervisions individuelles avec les étudiants ou la remise d'ébauches du rapport ;
- ◆ de définir et de garantir le cadre de travail : respect des principes de déontologie et d'éthique professionnelle, respect absolu des personnes et écoute ;
- ◆ d'animer l'atelier en faisant respecter les règles de communication au sein du groupe, en faisant circuler la parole, en permettant à tous d'être écoutés ;
- ◆ d'écouter les expériences des étudiants en lien avec les activités de stage et si nécessaire de proposer des pistes d'intervention ou de remédiation ;
- ◆ de soutenir l'étudiant dans la structuration, la verbalisation et la rédaction de son questionnement, de ses hypothèses et de ses analyses ainsi que ses pistes d'intervention, notamment par l'apport de ressources scientifiques et/ou d'outils méthodologiques.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour l'encadrement de la pratique réflexive, il est recommandé de ne pas constituer des groupes qui dépassent 20 étudiants.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 250 périodes	<u>Code U</u>
Stage d'insertion : 238 périodes	Z
Pratique réflexive : 12 périodes	Z

7.2. Encadrement du stage :

Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes par groupe d'étudiants</u>
Bachelier accueil éducation jeune enfant : Activités professionnelles de formation : encadrement du stage	PP	O	20
Bachelier accueil éducation jeune enfant : Activités professionnelles de formation : encadrement de la pratique réflexive	PP	O	12
ECTS			9